



## **Déclaration N°007/CP/TLP-GUINÉE/2025 relative au débordement du cyanure à Loïla, dans la sous-préfecture de Koundian, Mandiana**

**Objet :** La Coordination de Tournons La Page Guinée dénonce les pratiques dangereuses et irresponsables de la Société Minière de Mandiana (SMM).

**Conakry, le 29 septembre 2025 :** La Coordination de Tournons La Page Guinée est préoccupée par la mort de plusieurs têtes de bœufs, de la pollution des rivières prisées et la mort subite de nombreux animaux aquatiques provenant des installations de la Société Minière de Mandiana (SMM) mettant gravement en danger la santé et le cadre de vie des communautés villageoises de Loïla. L'utilisation abusive et incontrôlée du cyanure est une menace directe à la vie des communautés locales.

À date, après des jours d'entretiens avec les communautés impactées par le débordement du cyanure dans le district de Loïla, sous-préfecture de Koundian relevant de la préfecture de Mandiana, région administrative de Kankan, la Coordination de Tournons La Page Guinée exige de la Société Minière de Mandiana (SMM) le respect des normes environnementales et sanitaires en vigueur. Nous demandons aux autorités compétentes l'arrêt des intimidations communautaires et veillent à ce que ladite Société mette en place des mesures de contrôle et de surveillance pour prévenir les risques liés à ses activités dans sa zone de compétence.

La Coordination de Tournons La Page Guinée dénonce les pratiques dangereuses et irresponsables de la Société Minière de Mandiana (SMM) qui viole les droits fondamentaux des communautés villageoises et exige qu'elle prenne des mesures immédiates pour mettre fin à ses travaux qui affectent le bien-être des communautés locales qui réclament justice.

**La Coordination de Tournons La Page (TLP - Guinée)**

**Contacts de presse :** Alseny Farinta **CAMARA**, Représentant de Tournons La Page Guinée [tlpguinee@tournonslapage.org](mailto:tlpguinee@tournonslapage.org) / Tél : +224 620 48 84 77 / [@fareinta](https://www.facebook.com/fareinta)